

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le jeudi 10 décembre 2020 à 8 h 45, par vidéoconférence.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Jason Grenier, lequel a motivé son absence.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié au membre du conseil absent.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2020-12-607 VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS INC.

CONSIDÉRANT QUE la situation financière de l'organisme Cité des Arts et des Sports inc. est plus que problématique;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier d'octroyer une contribution financière à la Cité des Arts et des Sports inc.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière d'environ 337 408 \$ à la Cité des Arts et des Sports inc. à même l'excédent de fonctionnement non affecté de la Ville;

D'accorder également une contribution financière supplémentaire établie sur la base du budget de caisse préparé et présenté par l'organisme (environ 65 000 \$ par mois), et ce, jusqu'au 31 mars 2020, à même l'excédent de fonctionnement non affecté de la Ville;

QUE toute rentrée de fonds de l'organisme, tel que subventions, soit retranchée des montants à être versés par la Ville.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

VU les évènements du coronavirus (COVID-19), la séance de conseil s'étant tenue par vidéoconférence, il n'y a pas eu de période de questions.

2020-12-608 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 52, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 10 décembre 2020.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière